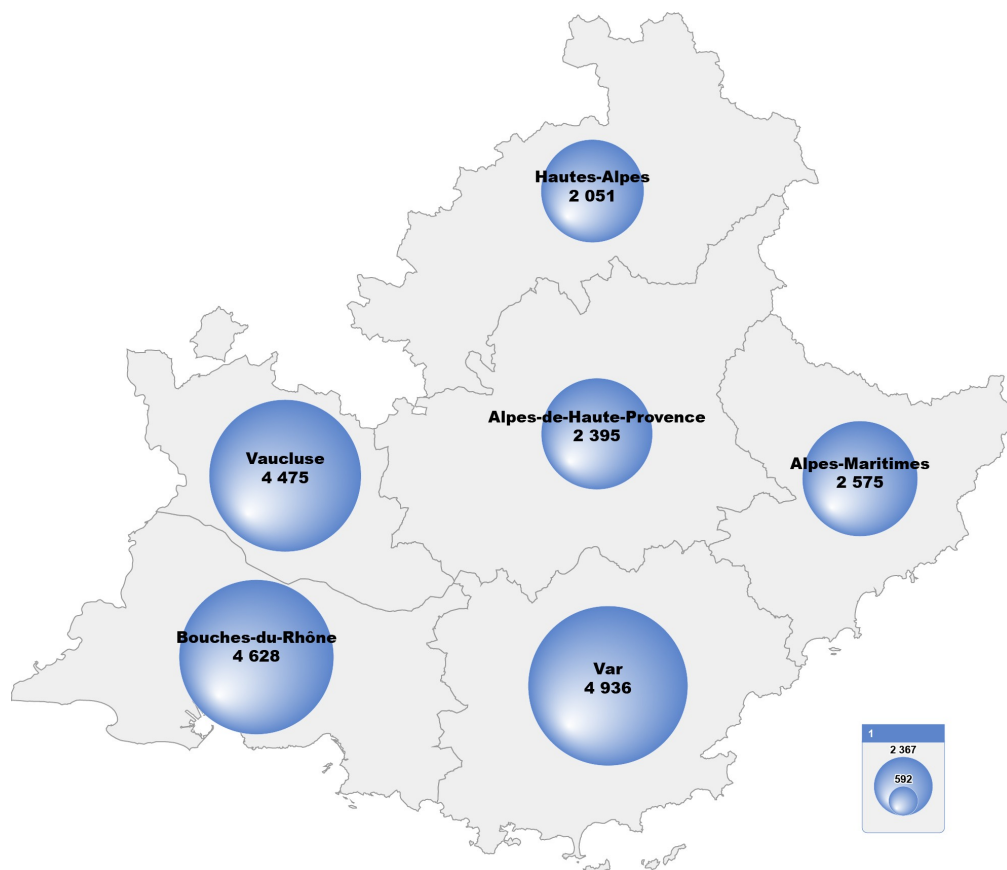
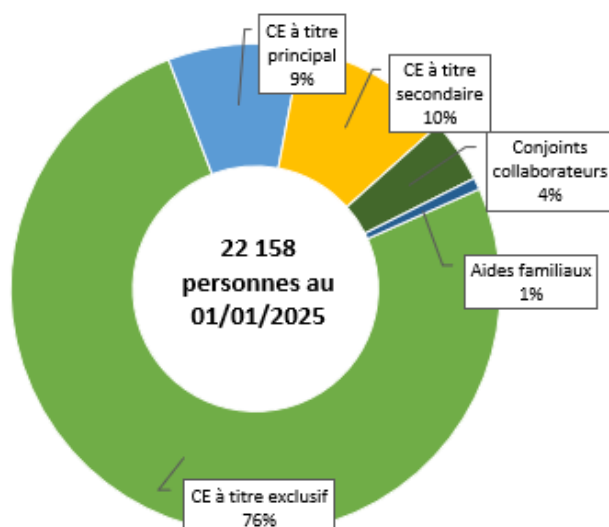


DANS CE NUMERO :

Données de cadrage	1
Evolution sur 10 ans par statut	2
Évolution sur 10 ans par département	2
Prédominance des CE individuels	3
Profil des CE	4
Principaux secteurs d'activité	4
Répartition des CE par départements et secteurs d'activité	5
Zoom sur les trois filières principales et assiettes de cotisations par filières	6
Les nouveaux installés 2024	9
Le taux de maintien en activité	11
Encadré méthodologique	12



Répartition des actifs non-salariés agricoles selon leur statut



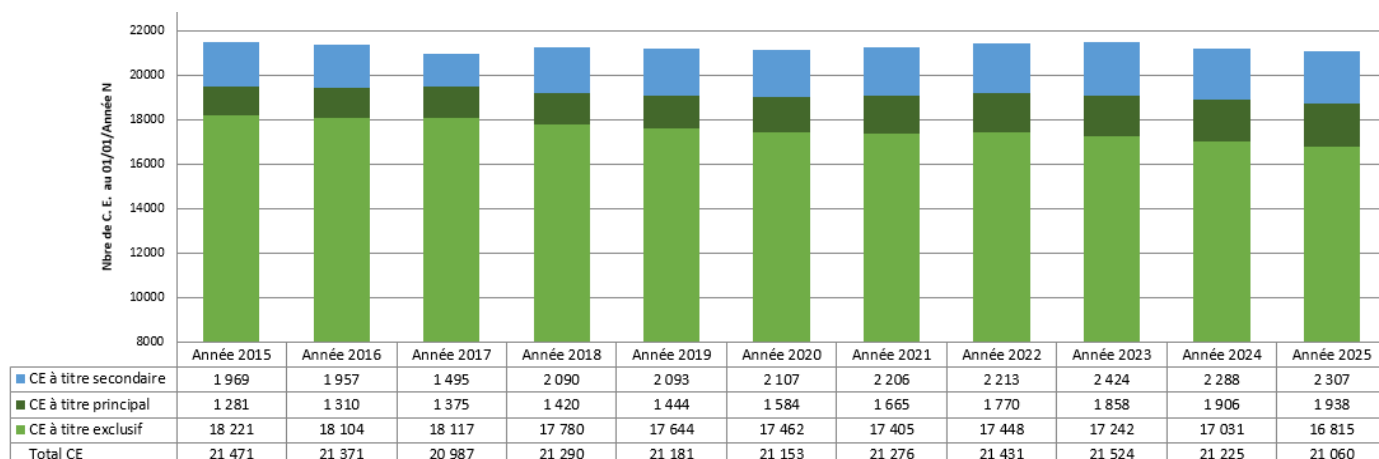
DONNÉES DE CADRAGE

Pour l'année 2025, on recense en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) **21 060 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (CE)** dont l'exploitation procure une activité supérieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA). La MSA Provence Azur (PA, départements 06, 13 et 83) regroupe 12 139 CE en activité en 2025 (soit 58%), et la MSA Alpes-Vaucluse (AV, départements 04, 05 et 84) 8 921 CE.

À ces 21 060 CE s'ajoutent 925 conjoints collaborateurs ainsi que 173 aides familiaux, soit un total de **22 158 actifs non-salariés agricoles**.

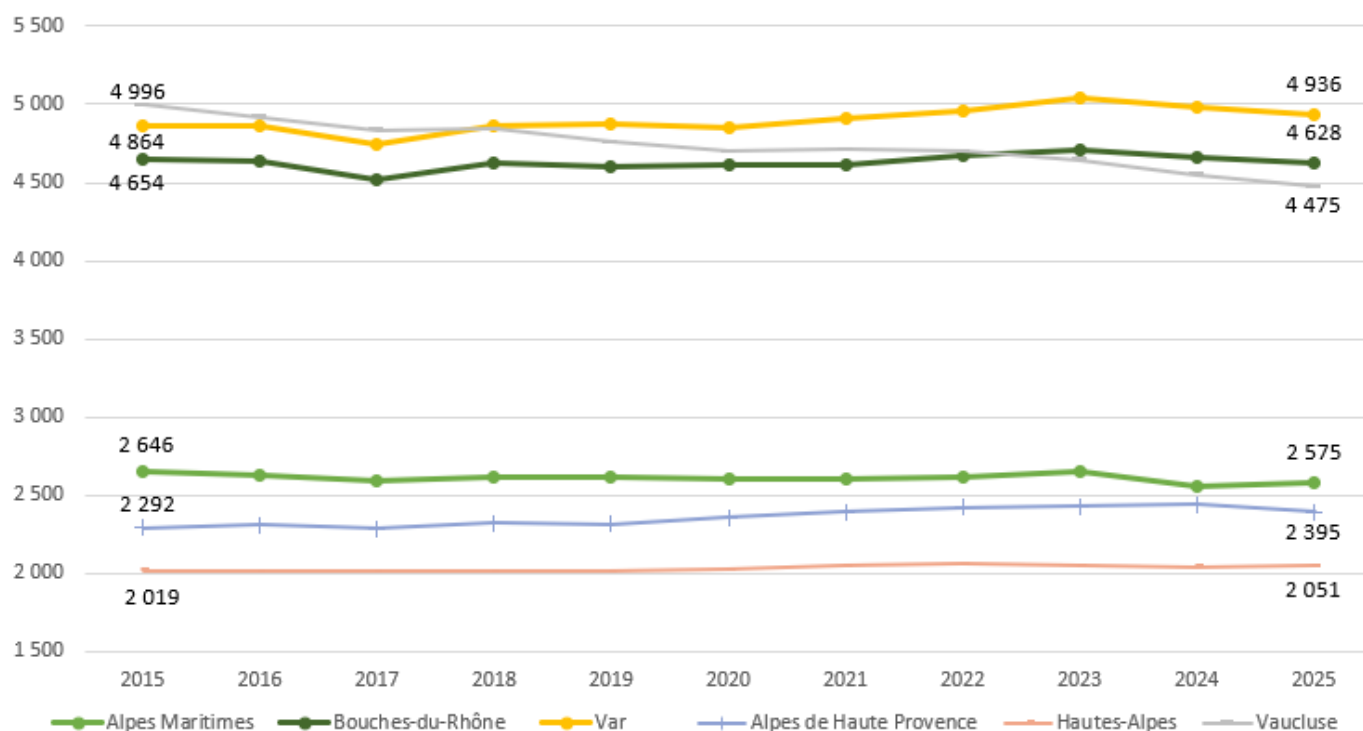
On recense par ailleurs 5 476 cotisants de solidarité non retraités qui n'entrent donc pas dans le champ de cette étude.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES CE DEPUIS 2015 SELON LE STATUT



Entre 2015 et 2025, le nombre de CE agricoles en région PACA affiche une légère diminution de -2%, passant de 21 471 à 21 060 (soit une perte de 411 CE). Cette baisse régionale reste très contenue comparée à la chute de -13% observée au niveau national. Cependant, on observe des disparités selon le statut : alors qu'en 2015, la proportion de CE à titre exclusif était de 85%, elle n'est plus qu'en 2025 de 80%. A contrario, la proportion de CE à titre secondaire tend à augmenter : 9% en 2015 contre 11% en 2025. La proportion de CE à titre principal augmente elle aussi (9%, soit + 3 points en 10 ans), ces derniers chiffres traduisant un attrait pour la pluriactivité sur la décennie. Au total, en 2025, 20% des CE exercent ainsi une activité complémentaire à leur activité de CE, contre un peu plus de 22% au national.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES CE DEPUIS 2015 PAR DEPARTEMENT



Sur les 10 dernières années, le nombre de CE en activité dans les départements 05, 13 et 83 est resté globalement stable (avec respectivement des évolutions de +1,6%, -0,6% et +1,5%). En revanche, dans le 04, on note une augmentation (+4,5%). A contrario, dans le 06, on enregistre une baisse du nombre de CE (-2,7%, soit une perte de 71 CE). Cette tendance est beaucoup plus marquée dans le 84 (-10,4% soit 521 CE de moins), liée notamment à la crise viticole et au fait que les exploitations viticoles cédées sont majoritairement reprises par des exploitants déjà installés plutôt que par des nouveaux.

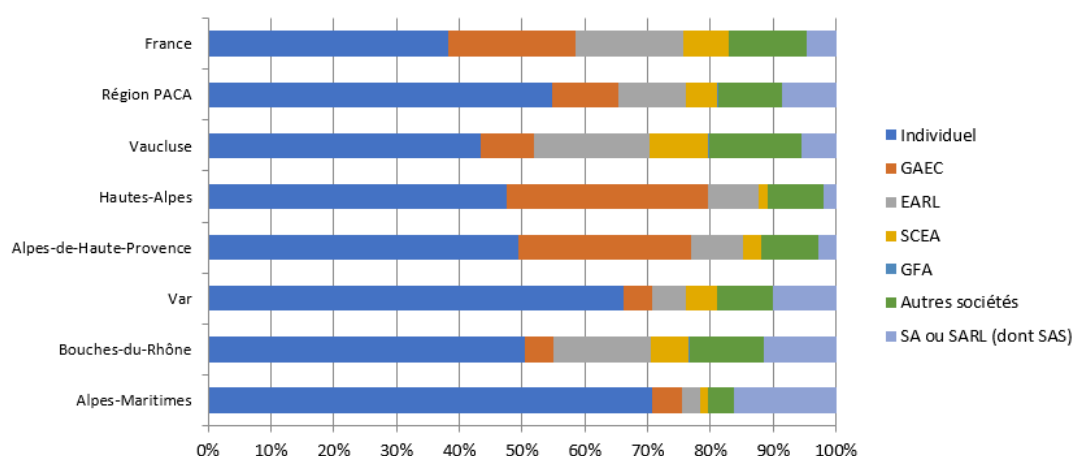
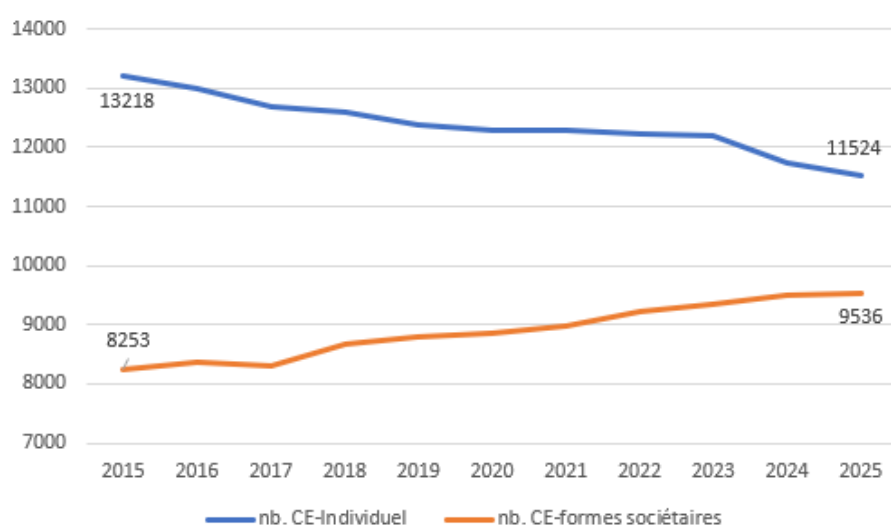
PREDOMINANCE DES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Les 21 060 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en activité au 1er janvier 2025 sont à la tête de 18 596 exploitations ou entreprises agricoles en région PACA.

Une part croissante des CE exercent leur activité dans une exploitation ou une entreprise constituée en société : 9 536 CE sont concernés en 2025 contre 8 253 en 2015, soit une augmentation de plus de 15% en 10 ans.

	Exploitants et entrepreneurs	Exploitations et entreprises
Alpes Maritimes	2 575	2 436
Bouches-du-Rhône	4 628	4 158
Var	4 936	4 575
Msa Provence Azur	12 139	11 169
Alpes-de-Haute-Provence	2 395	1 946
Hautes-Alpes	2 051	1 600
Vaucluse	4 475	3 881
Msa Alpes Vaucluse	8 921	7 427
TOTAL	21 060	18 596

Evolution sur 10 ans des chefs exploitant en société et en nom personnel



Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 01/01/2025 par forme juridique de l'exploitation

En 2025, 55% des CE sont installés à titre individuel en région PACA, contre 38% au niveau national.

Bien que la part des exploitants ou entrepreneurs individuels ait diminué nettement sur les dix dernières années (-12,8%), elle demeure majoritaire à l'échelle de la région PACA (55% au 1er janvier 2025), en particulier en MSA PA. En effet, dans le Var et les Alpes-Maritimes, cette part est supérieure à la moyenne (respectivement 66% et 71%). Toutefois, un recul est observé dans la région : le nombre de CE à titre individuel a baissé de - 213 entre 2024 et 2025, après une diminution déjà marquée de -451 CE l'année précédente.

En MSA AV, la part des CE individuels est moins élevée (46%), laissant la place aux formes sociétaires telles que les GAEC, surtout dans les départements alpins. Dans les Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, les exploitants et entrepreneurs individuels représentent quasiment la moitié des CE (respectivement 49% et 48%), mais les GAEC sont aussi très bien implantés (28% et 32%).

PROFIL DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

	Age moyen des chefs (2024)	Part des moins de 40 ans (2025)	Part des femmes (2025)
Alpes Maritimes	47,1 ans	31,6%	15,2%
Bouches-du-Rhône	48,9 ans	26,5%	23,8%
Var	49,1 ans	26,7%	24,5%
MSA PA	48,6 ans	27,7%	22,2%
Alpes-de-Haute-Provence	48,4 ans	28,1%	32,0%
Hautes-Alpes	48,6 ans	26,5%	29,5%
Vaucluse	49,5 ans	22,6%	25,1%
MSA AV	49 ans	25,0%	28,0%
Région PACA	48,8 ans	26,5%	24,7%
France métropolitaine	49,3 ans	24,3%	24,4%

L'âge moyen des CE agricoles en 2024 s'établit à 48,8 ans en région PACA, en-dessous de la moyenne française (49,3 ans). La part des jeunes agriculteurs en 2025 (moins de 40 ans, 26,5%) est quant à elle supérieure de 2,2 points à celle observée au niveau national.

De même, avec 24,7% de femmes en 2025, la proportion de cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole en région PACA est supérieure à celle observée nationalement (24,4%).

En 2025, 26,5% des CE en région PACA ont moins de 40 ans et 24,7% sont des femmes. L'âge moyen s'établit à 48,8 ans.

Le profil des CE en MSA PA et MSA AV est similaire au niveau de l'âge (respectivement 48,6 et 49 ans). Par contre, la part des moins de 40 ans est supérieure de 2,7 points en PA, alors qu'à l'inverse, la part des femmes est supérieure en AV de 5,8 points.

CONCENTRATION DES C.E. SUR 3 FILIÈRES PRINCIPALES

	Région PACA			C.E. par MSA		Répartition par activité et MSA	
	C.E. 2020	C.E. 2025	Répartition par activité	Provence Azur	Alpes Vaucluse	Provence Azur	Alpes Vaucluse
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	21 153	21 060	100,0%	12 139	8 921	100,0%	100,0%
Entrep.jardins, paysag., rebois.	4 438	4 617	21,9%	3 895	722	32,1%	8,1%
Viticulture	4 381	4 239	20,1%	2 058	2 181	17,0%	24,4%
Maraîchage, floriculture	2 444	2 364	11,2%	1 807	557	14,9%	6,2%
Élevage ovins, caprins	1 820	1 870	8,9%	636	1 234	5,2%	13,8%
Culture céréal. et Indus.,gde cultur	1 671	1 490	7,1%	596	894	4,9%	10,0%
Arboriculture fruitière	1 416	1 354	6,4%	684	670	5,6%	7,5%
Cult. élev. n spéc., polyc, poly-el.	842	803	3,8%	184	619	1,5%	6,9%
Autres*	792	786	3,7%	374	412	3,1%	4,6%
Autres élevages de petits animaux	577	667	3,2%	330	337	2,7%	3,8%
Entraîn., dress., haras, clubs hipp.	624	614	2,9%	463	151	3,8%	1,7%
Autres cultures spécialisées	526	604	2,9%	327	277	2,7%	3,1%
Élevage bovins viande	418	467	2,2%	86	381	0,7%	4,3%
Élevage de chevaux	395	417	2,0%	221	196	1,8%	2,2%
Pépinière	432	391	1,9%	234	157	1,9%	1,8%
Entreprises de travaux agricoles	377	377	1,8%	244	133	2,0%	1,5%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage bovins lait, Élevage porcins, Sylviculture

La répartition par secteurs d'activité montre une concentration de l'activité autour de trois filières principales, qui regroupent plus de 53% des CE en activité à l'échelle de la région PACA en 2025. Les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement représentent un peu plus d'un cinquième des CE (21,9%), suivis par ceux exerçant une activité de viticulture (20,1%) puis de maraîchage/floriculture (11,2%). Néanmoins, comparé à 2020, la part du secteur de la viticulture diminue (-0,6 point), ainsi que celle du maraîchage et de la floriculture (-0,4 point). A contrario, celle des entreprises de jardins/paysagistes/reboisements connaît une légère augmentation de +0,9 point en 5 ans.

Dans cette conjoncture, les situations par MSA sont contrastées. En effet, en PA, la répartition des 3 activités principales reste la même qu'en région PACA. A l'inverse, en AV, c'est la viticulture qui domine : elle représente quasiment un quart de l'activité (24,4%). Viennent ensuite les élevages d'ovins et de caprins (13,8%) et les cultures céréalières (10%). Les entreprises de jardins/paysagistes/reboisement, très présentes en PA et en particulier dans les Alpes-Maritimes, ne représentent en AV que 8,1% de l'activité. De même, le maraîchage et la floriculture sont moins représentés qu'en PA (14,9% contre 6,2% en AV).

RÉPARTITION DES CE PAR DÉPARTEMENTS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

	MSA Provence Azur			Nombre de CE par département en 2025			% de CE par département en 2025		
	CE 2020	CE 2025	Répartition par activité	06	13	83	06	13	83
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	12 073	12 139	100,0%	2 575	4 646	4 930	100,0%	100,0%	100,0%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	3 790	3 895	32,1%	1 515	905	1 475	58,8%	19,5%	29,9%
Viticulture	2 003	2 058	17,0%	16	453	1 589	0,6%	9,8%	32,2%
Maraîchage, floriculture	1 919	1 807	14,9%	307	1 024	476	11,9%	22,0%	9,7%
Arboriculture fruitière	686	684	5,6%	87	455	153	3,4%	9,8%	3,1%
Culture céréal. et Indus., gde cultur	677	596	4,9%	31	436	129	1,2%	9,4%	2,6%
Élevage ovins, caprins	616	636	5,2%	199	238	199	7,7%	5,1%	4,0%
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	476	463	3,8%	70	262	132	2,7%	5,6%	2,7%
Autres élevages de petits animaux	286	330	2,7%	55	141	134	2,1%	3,0%	2,7%
Autres cultures spécialisées	268	327	2,7%	72	114	141	2,8%	2,5%	2,9%
Entreprises de travaux agricoles	248	244	2,0%	7	100	137	0,3%	2,2%	2,8%
Pépinière	248	234	1,9%	45	49	140	1,7%	1,1%	2,8%
Élevage de chevaux	217	221	1,8%	42	124	55	1,6%	2,7%	1,1%
Cult. élev. n spéc., polyc, poly-el.	199	184	1,5%	23	124	37	0,9%	2,7%	0,8%
Autres*	440	460	3,8%	106	221	133	4,1%	4,8%	2,7%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Élevage bovins viande, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage bovins lait, Élevage porcins, Sylviculture

	MSA Alpes Vaucluse			Nombre de CE par département en 2025			% de CE par département en 2025		
	CE 2020	CE 2025	Répartition par activité	84	04	05	84	04	05
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	9 080	8 921	100,0%	4 475	2 395	2 051	100,0%	100,0%	100,0%
Viticulture	2 378	2 181	24,4%	2 150	21	10	48,0%	0,9%	0,5%
Élevage ovins, caprins	1 204	1 234	13,8%	124	568	542	2,8%	23,7%	26,4%
Culture céréal. et Indus., gde cultur	994	894	10,0%	267	455	172	6,0%	19,0%	8,4%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	648	722	8,1%	489	151	82	10,9%	6,3%	4,0%
Arboriculture fruitière	730	670	7,5%	339	160	171	7,6%	6,7%	8,3%
Cult. élev. n spéc., polyc, poly-el.	643	619	6,9%	62	220	337	1,4%	9,2%	16,4%
Maraîchage, floriculture	525	557	6,2%	389	109	59	8,7%	4,6%	2,9%
Élevage bovins viande	347	381	4,3%	3	182	196	0,1%	7,6%	9,6%
Autres élevages de petits animaux	291	337	3,8%	113	143	81	2,5%	6,0%	3,9%
Autres cultures spécialisées	258	277	3,1%	128	109	40	2,9%	4,6%	2,0%
Élevage de chevaux	178	196	2,2%	59	94	43	1,3%	3,9%	2,1%
Élevage bovins lait	181	154	1,7%	3	23	128	0,1%	1,0%	6,2%
Pépinière	184	157	1,8%	115	26	16	2,6%	1,1%	0,8%
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	148	151	1,7%	77	33	41	1,7%	1,4%	2,0%
Entreprises de travaux agricoles	129	133	1,5%	103	13	17	2,3%	0,5%	0,8%
Autres*	242	258	2,9%	54	88	116	1,2%	3,7%	5,7%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Soieries fixes, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage porcins, Sylviculture, Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

En analysant la répartition par secteur d'activité selon les MSA et les départements, des profils différents se dessinent.

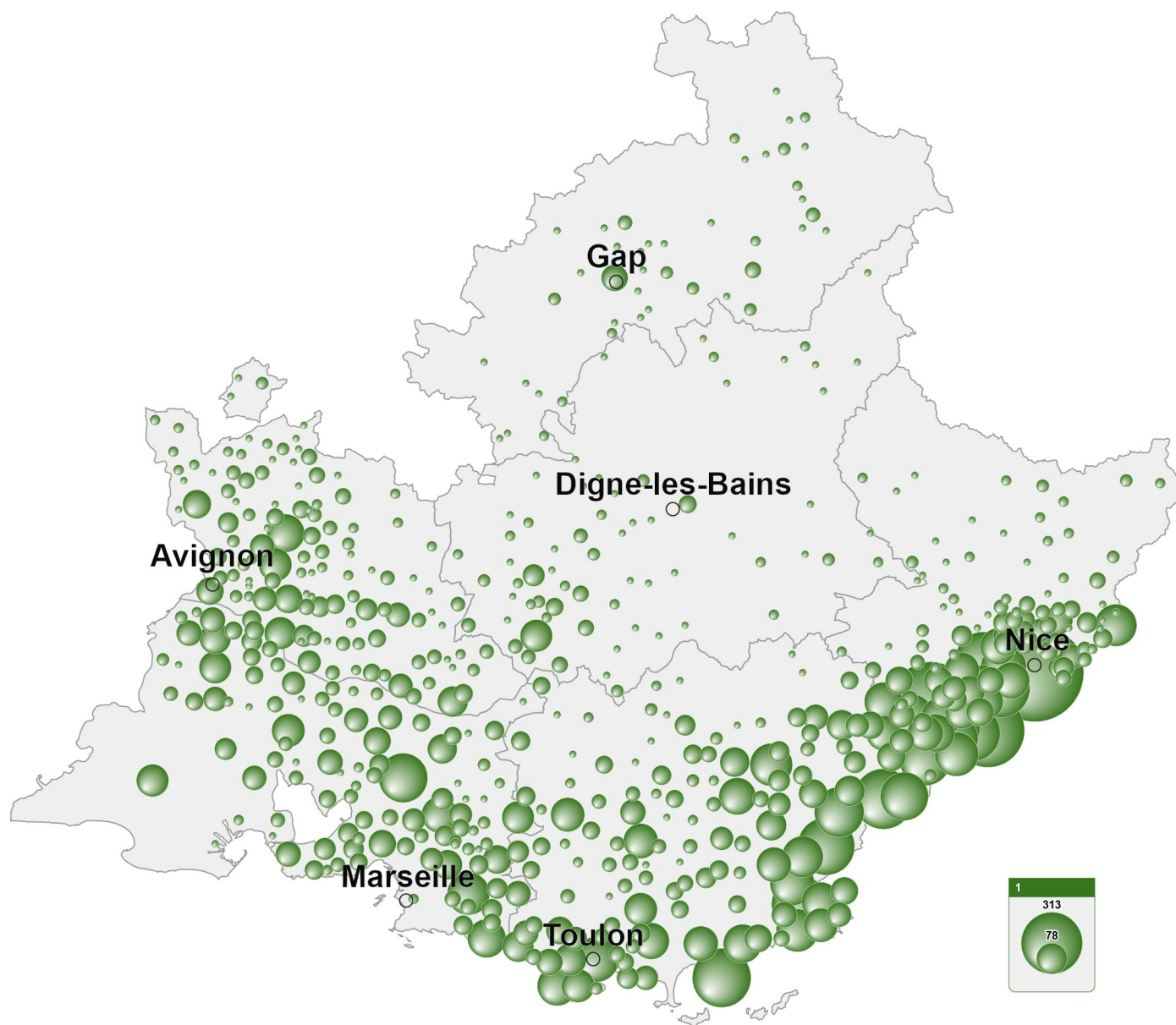
En effet, en **MSA PA**, comme vu précédemment, les secteurs d'activité les plus représentés sont identiques à ceux que l'on observe en région PACA. Ainsi, les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement, du secteur de la viticulture et de celui du maraîchage et de la floriculture sont les plus représentés, respectivement 32,1% (soit 3 895 CE), 17% (soit 2 058 CE) et 14,9% (1 807 CE). En **MSA AV**, le profil est différent, avec une dispersion des CE sur un plus grand nombre de secteurs d'activité. Les secteurs d'activité les plus représentés sont la viticulture (24,4%, soit 2 181 CE), l'élevage d'ovins et de caprins (13,8%, soit 1 234 CE) et les cultures céréalières et industrielles (10%, soit 894 CE).

Au niveau départemental, la viticulture domine dans le Vaucluse et le Var (respectivement 48% et 32,2% des CE). Les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement et de maraîchage/floriculture sont omniprésents dans les trois départements de la MSA PA. L'élevage ovins/caprins concerne principalement les départements alpins, avec 23,7% des CE des Alpes-de-Haute-Provence présents dans ce secteur, 26,4% de ceux des Hautes-Alpes et 7,7% de ceux des Alpes-Maritimes. Les départements 04 et 05 sont également représentés par les CE de cultures et élevages non spécialisés (9,2% dans le 04 et 16,4% dans le 05).

Enfin, de manière plus éparse, les CE de cultures céréalières et industrielles représentent 19% des CE des Alpes-de-Haute-Provence, ceux de l'arboriculture fruitière 9,8% des CE des Bouches-du-Rhône, ceux de l'élevage de bovins à viande 9,6% des CE des Hautes-Alpes et ceux du maraîchage et de la floriculture 8,7% des CE du Vaucluse.

ZOOM SUR LES TROIS FILIERES PRINCIPALES

Localisation des chefs d'entreprise du secteur jardin, paysagisme et reboisement (en nombre)

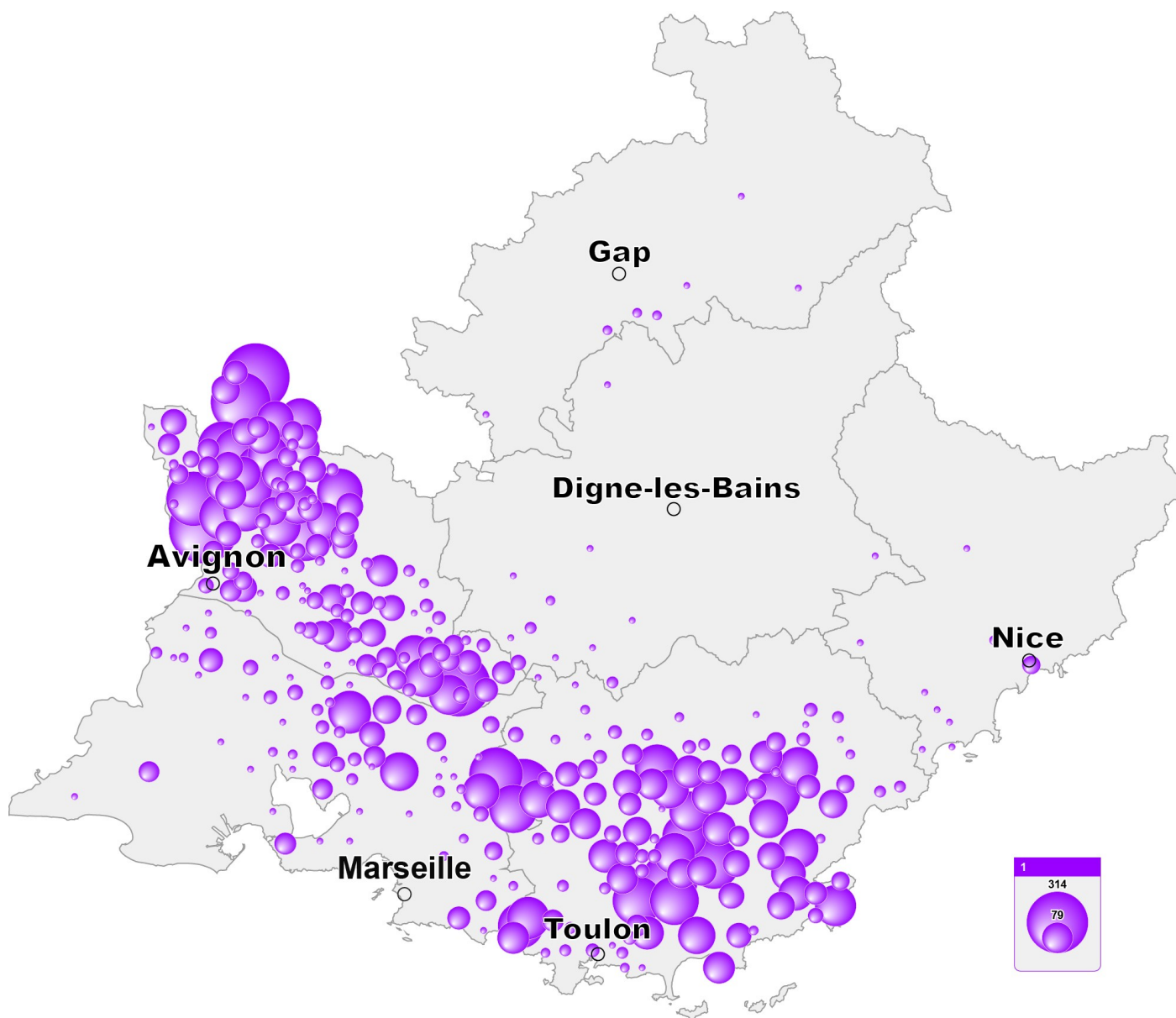


En 2025, on compte 4 617 chefs d'entreprises du secteur jardin, paysagisme et reboisement en activité sur le périmètre de la région PACA. Ceux-ci se localisent en grande majorité dans les Alpes-Maritimes (32,8%) et le Var (31,9%), essentiellement sur la bande côtière. Les communes rassemblant le plus de CE dans cette filière sont Nice (174), Grasse (114), Antibes (98) et Fréjus (66).

Les Bouches-du-Rhône concentrent 19,6% des CE du secteur, essentiellement autour de la commune d'Aix-en-Provence, ainsi que dans le nord et le sud-est du département. Le Vaucluse comptabilise un dixième des CE de la région PACA (10,6%).

Quant aux départements haut et bas alpins, ils rassemblent très peu d'entreprises de ce secteur (seulement 1,8% pour les Hautes-Alpes et 3,3% pour les Alpes-de-Haute-Provence).

Localisation des chefs d'exploitation du secteur viticulture (en nombre)



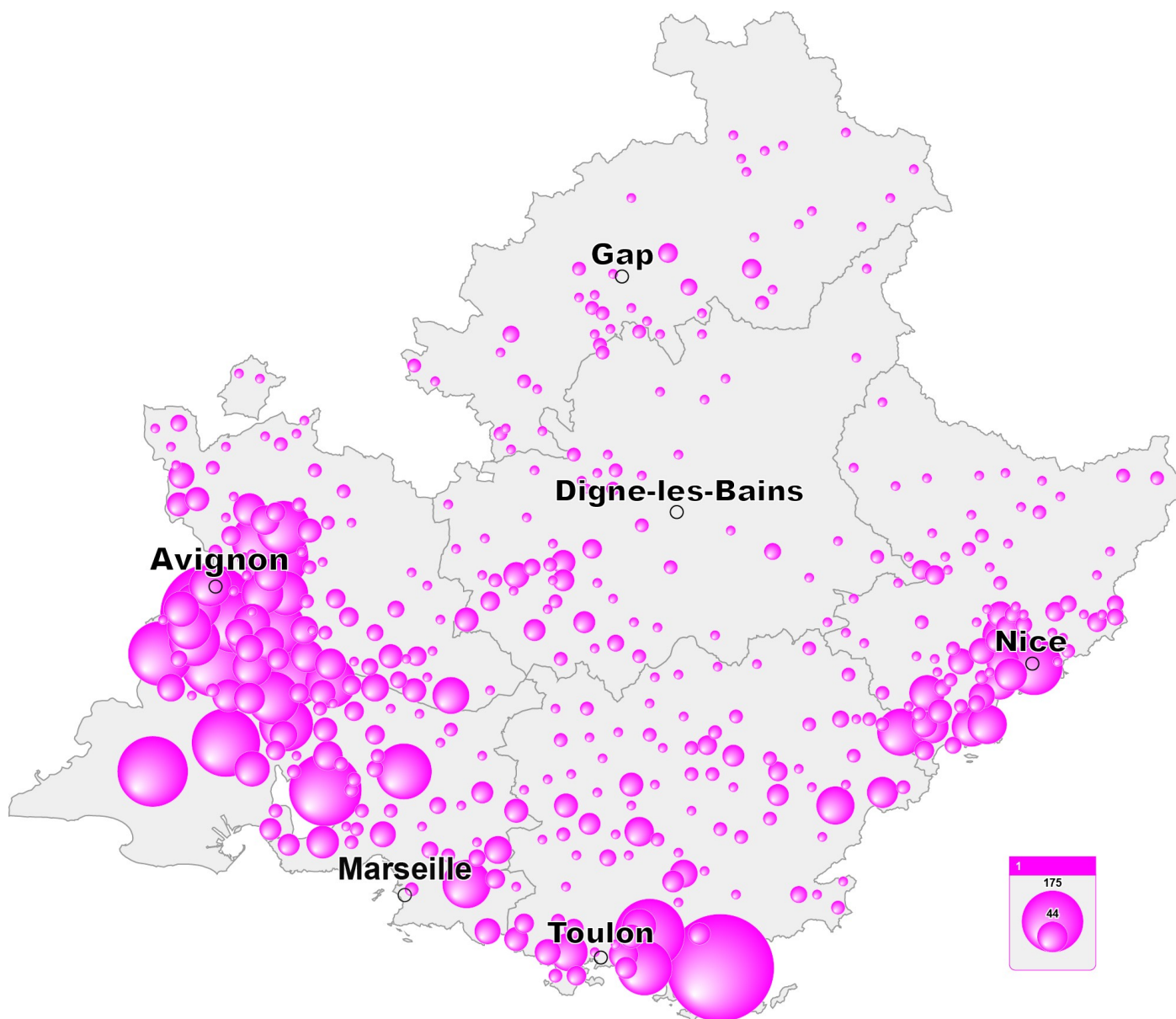
En 2025, on dénombre 4 239 chefs d'exploitations viticoles en activité en région PACA. Le département du Vaucluse concentre à lui seul près de 51% des CE de ce secteur et de nombreuses communes vauclusiennes sont concernées, essentiellement dans le nord de ce département, avec notamment Châteauneuf-du-Pape (99), Valréas (95) et la Tour-d'Aigues (82).

Par ailleurs, 37,5% des CE du secteur de la viticulture se localisent dans le Var, essentiellement au centre et à l'ouest du département. Les communes les plus concernées sont Pourrières (75), Puget-Ville (65) et Gonfaron (53).

Les Bouches-du-Rhône sont concernées dans une moindre mesure : seulement 10,7% des CE du secteur sont présents dans ce département.

Enfin, les trois départements alpins rassemblent une infime proportion des viticulteurs (1,1% au total pour les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes).

Localisation des chefs d'exploitation du secteur maraîchage et floriculture (en nombre)



En 2025, on recense 2 364 chefs d'exploitations du secteur maraîchage et floriculture en activité dans la région PACA. 43,3% des CE de cette filière se concentrent dans les Bouches-du-Rhône, essentiellement dans le nord-ouest du département. Plusieurs communes se démarquent avec un nombre de CE élevé, comme Chateaubert (102 CE) et Eyragues (56).

Le Var est le deuxième département de la région recensant le plus de CE dans ce secteur (20,1%). Les principales communes concernées sont Hyères (118 CE), la Crau (50) et Carqueiranne (31). Ce département est suivi par le Vaucluse (16,5%), où les CE se concentrent dans le sud-est, sur les communes de Pernes-les-Fontaines (44), Montoux (33) et Carpentras (30).

Les Alpes-Maritimes regroupent des CE du maraîchage et de la floriculture dans une moindre mesure (13%). Quant aux deux autres départements alpins, ils ne sont que très peu concernés par ce secteur (seulement 4,6% de CE dans les Alpes-de-Haute-Provence et 2,5% pour les Hautes-Alpes).

STRUCTURE DES ASSIETTES DE COTISATIONS

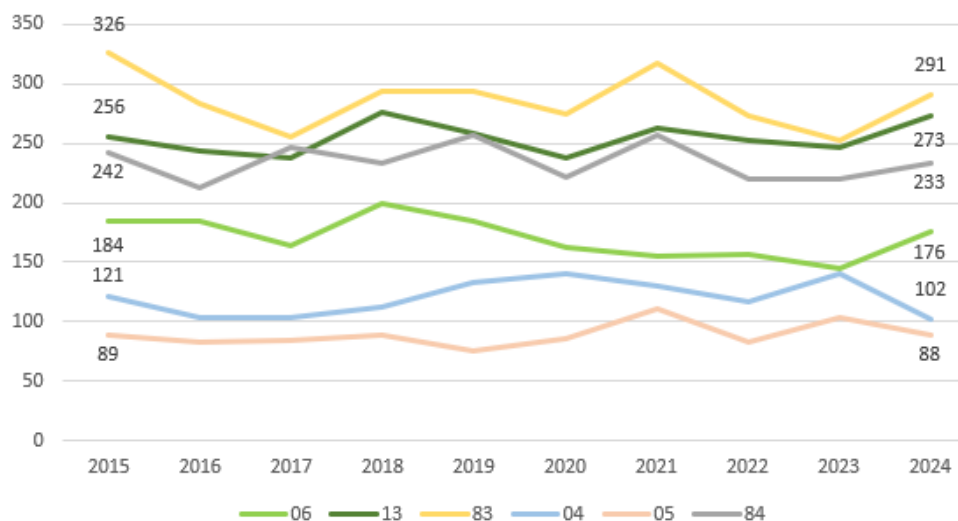
En région PACA, en 2025, 357 999 000 € ont été déclarés (Micro BA + Réel), contre 382 123 000 € en 2024, soit une baisse de -6,3 % en un an.

Si l'on regarde en détail, tous secteurs d'activité confondus, 94 027 000 € ont été déclarés sous le régime fiscal micro BA/BIC contre 95 534 000 € en 2024, soit une diminution de -1,6% (-1 507 000 €). De même, le montant déclaré au régime réel est moins élevé en 2025 qu'en 2024 : 263 972 000 € contre 286 589 000 € un an auparavant, soit une diminution de -7,9% (-22 617 000 €).

Concernant les revenus issus des trois principaux secteurs d'activité identifiés sur la région, leurs répartitions et évolutions sont très hétérogènes. Pour les entreprises de jardins, paysagistes et reboisement, les revenus déclarés en micro BA/BIC sont en baisse (-8,6% en un an), tandis que ceux du régime réel ont augmenté de +8,8%. Concernant le maraîchage et la floriculture, les revenus déclarés en micro BA/BIC sont stables (+0,1%), tandis que ceux du régime réel ont diminué (-2,9%). Enfin, le domaine de la viticulture a des revenus qui diminuent au micro BA/BIC (-2,2%). On note aussi un impact de la crise viticole très marqué sur les revenus au réel puisque ceux-ci baissent de -20,8%.

	2025		2024	
	Micro-BA	Réel	Micro-BA	Réel
TOTAL assiettes brutes tous secteurs d'activité	94 027 000 €	263 972 000 €	95 534 000 €	286 589 000 €
Entrep. jardins, paysagistes, reboisement	26 849 000 €	70 726 000 €	29 360 000 €	64 995 000 €
Maraîchage, floriculture	10 767 000 €	44 038 000 €	10 754 000 €	45 372 000 €
Viticulture	16 855 000 €	59 822 000 €	17 233 000 €	75 578 000 €

LES NOUVEAUX INSTALLÉS 2024



Evolution sur 10 ans

Sur les 10 dernières années, le nombre de nouveaux installés (NI) en région PACA est en diminution, passant de 1 218 en 2015 à 1 163 en 2024 (-4,5%). Cinq départements participent à cette baisse, de manière plus ou moins importante :

- Alpes-de-Haute-Provence : -15,7%
- Var : -10,7%
- Alpes-Maritimes : -4,3%
- Vaucluse : -3,7%
- Hautes-Alpes : -1,1%.

Seules les Bouches-du-Rhône enregistrent une hausse des NI (+6,6%).

Mais à l'inverse de la dernière décennie, on note une augmentation globale de +5,1% entre 2023 et 2024.

Des nouveaux installés masculins et plutôt jeunes

En région PACA, ces NI sont en majorité des hommes. En effet, ils représentent 71% des 1 163 installés en 2024. Ce constat est fait dans les six départements, même si la proportion d'hommes varie d'un département à un autre, passant de 60% dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes à 80% dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

En ce qui concerne l'âge, les NI sont jeunes : ils sont surtout situés dans la tranche d'âge 26-30 ans (18,3%), suivis de près par les 31-35 ans (17,9%). Mais cette répartition varie selon les départements. En effet, ce sont plutôt les 26-30 ans qui dominent dans les Hautes-Alpes (22%) et le Vaucluse (20,6%), alors que la tranche 31-35 ans est majoritaire dans les quatre autres départements (06 : 21% ; 13 : 18% ; 83 : 18% ; 04 : 18%).

En 2024, 71% des nouveaux installés en région PACA sont des hommes, et 66% ont moins de 40 ans.

3 filières toujours dominantes pour les installés

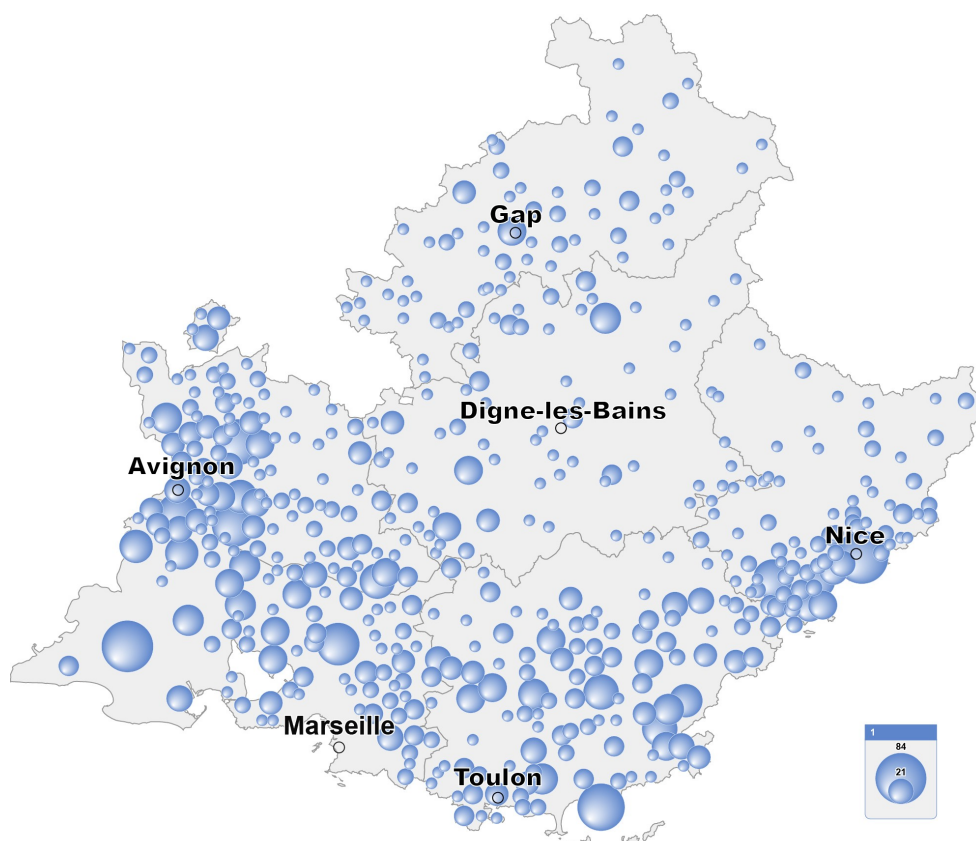
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nouveaux installés 2024	Répartition par activité	Nouveaux installés par MSA		Répartition par activité et MSA	
			MSA PA	MSA AV	MSA PA	MSA AV
	1163	100,0%	740	423	100,0%	100,0%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	336	28,9%	264	72	35,7%	17,0%
Viticulture	152	13,1%	86	66	11,6%	15,6%
Maraîchage, floriculture	147	12,6%	106	41	14,3%	9,7%
Élevage ovins, caprins	85	7,3%	35	50	4,7%	11,8%
Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	39	3,4%	17	22	2,3%	5,2%
Arboriculture fruitière	62	5,3%	40	22	5,4%	5,2%
Autres élevages de petits animaux	52	4,5%	26	26	3,5%	6,1%
Autres cultures spécialisées	37	3,2%	25	12	3,4%	2,8%
Entreprises de travaux agricoles	60	5,2%	39	21	5,3%	5,0%
Entraînement, dressage, haras & Élevage de chevaux	44	3,8%	30	14	4,1%	3,3%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	33	2,8%	8	25	1,1%	5,9%
Élevage de volailles, lapins	15	1,3%	9	6	1,2%	1,4%
Élevage bovins-viande	16	1,4%	5	11	0,7%	2,6%
Autres*	85	7,3%	50	35	6,8%	8,3%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE au niveau régional) : Sylviculture, Élevage bovins-lait, Élevage bovins mixte, Élevage de chevaux, Élevage porcins, Autres élevage de gros animaux, Conchyliculture, Exploitations de bois, Scieries fixes et Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelles agricoles, Pépinière

Comme pour les CE déjà en activité, les NI de 2024 se répartissent autour des 3 filières principales identifiées précédemment, et qui rassemblent près de 55% d'entre eux : les entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement (28,9%, soit 336 installés), suivies par la viticulture (13,1% soit 152 installés) et le maraîchage et la floriculture (12,6%, avec 147 installés). La prédominance des installés dans la première filière se remarque surtout en MSA PA, où ils représentent près de 36% de ceux-ci (264 installés). On trouve ensuite le maraîchage et la floriculture (14,3%, soit 106 installés) puis la viticulture (11,6%, 86 installés). En MSA AV, les installations sont un peu plus homogènes avec 72 installés en entreprises de jardins (17%), puis 66 installés en viticulture (15,6%) et 50 installés en élevage ovins/caprins (11,8%). On note seulement 41 installés en maraîchage et floriculture.

Zoom sur leur localisation

Localisation des installés en région PACA (en nombre)



La répartition des NI en 2024 n'est pas homogène sur le territoire régional.

Le département du Var est le plus dynamique avec un quart des NI. Le littoral et le centre Var sont les plus attractifs, contrairement au haut Var, avec notamment la ville de Hyères (16 NI).

Ce département est suivi par les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, qui concentrent respectivement 23,5% et 20% des installés, principalement autour des vallées du Rhône et de la Durance.

Dans les Alpes-Maritimes (15,1%), les NI sont plutôt implantés sur le littoral (exemple : Nice 20 NI).

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont moins attractives, avec une concentration de seulement 8,8% et 7,6% des NI.

LE TAUX DE MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Une étude de cohorte menée par la MSA PA depuis 2022, et réitérée chaque année, analyse le taux de maintien en activité des CE installés entre 2010 et 2016 dans la région PACA, plusieurs années après leur installation. Par exemple, le taux de maintien des CE installés en 2010 est calculé après 2 ans d'installation (en 2012), ou encore après 9 ans d'activité (soit en 2019).

On dénombre 8 040 nouveaux installés dans la région sur cette période, principalement dans le Var (26,7%), suivi par les Bouches-du-Rhône (22,6%) et le Vaucluse (18,3%). Après 2 ans, 89% des installés sont toujours en activité, contre 74% au bout de 5 ans, 67% au bout de 7 ans et 62% au bout de 9 ans. Ces chiffres diffèrent selon les départements puisqu'on observe 20 points d'écart sur le taux de maintien à 9 ans entre les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (respectivement 76% et 56%).

Ceci s'explique par le taux de maintien en activité assez bas des nouveaux installés dans la filière entreprises de jardins, paysagistes et reboisement (2 526 nouveaux installés dans la région entre 2010 et 2016, contre 1 293 toujours en activité 9 ans après leur installation). En effet, comme vu précédemment, cette activité est très répandue dans les Alpes-Maritimes et l'étude de cohorte montre que le taux de maintien en activité dans ce secteur n'est plus que de 51% après 9 ans, alors qu'il était de 84% après 2 ans.

Le Var est aussi concerné par un taux de maintien en activité plutôt bas au bout de 9 ans (58%). Plusieurs filières participent à ce chiffre, comme les élevages de chevaux dont il ne reste que 22% au bout de 9 années d'installation (23 installés entre 2010 et 2016), ou encore les entreprises de travaux agricoles dont le taux de maintien chute à 39% après 9 ans (123 installés en 7 ans).

A l'inverse, les Hautes-Alpes gardent un taux de maintien en activité à 9 ans élevé grâce à un taux avoisinant les 80% dans certaines filières telles que l'élevage d'ovins et de caprins (79%) ou encore les cultures et les élevages non spécialisés (81%).

	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 6 ans	Taux maintien à 6 ans	Nombre de présents à + 7 ans	Taux maintien à 7 ans	Nombre de présents à + 9 ans	Taux maintien à 9 ans
MSA AV	2791	2586	93%	2250	81%	2147	77%	2071	74%	1930	69%
04	759	712	94%	638	84%	614	81%	597	79%	566	75%
05	560	533	95%	481	86%	461	82%	447	80%	424	76%
84	1472	1341	91%	1131	77%	1072	73%	1027	70%	940	64%
MSA PA	5249	4605	87%	3698	70%	3484	66%	3322	63%	3038	58%
06	1289	1138	88%	892	69%	832	64%	796	62%	718	56%
13	1816	1620	89%	1327	73%	1252	69%	1184	65%	1081	59%
83	2144	1847	86%	1479	69%	1400	65%	1342	62%	1239	58%
Total général	8040	7191	89%	5948	74%	5631	70%	5393	67%	4968	62%

Les taux de maintien différents entre départements s'expliquent par des taux de maintien variables selon les secteurs.

En effet, deux autres secteurs rassemblent aussi un nombre d'installés important : la viticulture et le maraîchage/floriculture (1 133 et 843 installés en 7 ans). Leurs taux de maintien sont beaucoup plus élevés que pour les entreprises de jardins : à 2 ans, ils sont de respectivement 95% et 92%, et de 78% et 63% après 9 ans. Le domaine de l'élevage ovins et caprins est aussi pérenne puisque après 9 ans d'activité, 75% des nouveaux installés entre 2010 et 2016 dans les 6 départements de la région PACA sont toujours connus dans les bases de données MSA.

Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 7 ans	Taux maintien à 7 ans	Nombre de présents à + 9 ans	Taux maintien à 9 ans
24-Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	2526	2131	84%	1608	64%	1439	57%	1293	51%
05-Viticulture	1133	1078	95%	986	87%	919	81%	879	78%
01-Maraîchage, floriculture	843	772	92%	660	78%	585	69%	528	63%
11-Elevage ovins, caprins	539	521	97%	463	86%	429	80%	403	75%
04-Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	436	413	95%	369	85%	349	80%	320	73%
17-Entraînement, dressage, haras	370	321	87%	258	70%	230	62%	211	57%
02-Arboriculture fruitière	315	296	94%	268	85%	241	77%	221	70%
16-Autres élevages de petits animaux	312	291	93%	232	74%	206	66%	198	63%
23-Entreprises de travaux agricoles	236	191	81%	126	53%	109	46%	96	41%
19-Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	216	207	96%	187	87%	172	80%	169	78%
07-Autres cultures spécialisées	198	175	88%	144	73%	138	70%	131	66%
13-Elevage de chevaux	186	169	91%	140	75%	123	66%	106	57%

À RETENIR ...

Au 1er janvier 2025, on recense 21 060 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (CE) en activité sur le périmètre de la région PACA. 58% se localisent en MSA Provence-Azur et 42% en MSA Alpes-Vaucluse.

Si 80% des CE exercent leur activité à titre exclusif, la pluriactivité continue à se développer et en 2025, 20% des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent une activité complémentaire à leur activité de CE. Pour ce qui est des formes sociétaires, 55% des CE sont installés à titre individuel en région PACA.

Concernant la population des CE, l'âge moyen observé à l'échelle de la région PACA s'établit à 48,8 ans, 26,5% ont moins de 40 ans et 24,7% sont des femmes.

La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque Atexa témoigne de la polarisation de l'activité autour de trois filières : le secteur jardin/paysagisme/reboisement concentre 21,9% des CE en 2025, suivi par la viticulture (20,1%) et le maraîchage/floriculture (11,2%).

Concernant les assiettes pour le calcul des cotisations, tous secteurs d'activité confondus, on note une baisse de -1,6% en micro BA/BIC entre 2024 et 2025, de même qu'au réel (-7,9%).

Les nouveaux installés en agriculture en 2024, au nombre de 1 163, le sont principalement dans le département du Var et dans le secteur des paysagistes.

Le taux de maintien en activité des CE en région PACA est de 89% au bout de 2 ans et se dégrade à 62% au bout de 9 ans.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Source : les éléments présentés dans le cadre de cette publication proposent une exploitation des données statistiques de la Direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD), disponibles sur le site de la CCMSA.

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole analysé ici exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole dont l'exploitation procure une activité inférieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA).

Activité minimale d'assujettissement (AMA) : mise en place depuis la LAAAF - loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - du 13/10/2014, cette notion ajoute aux critères existants (superficie mise en valeur ou temps de travail) un nouveau critère basé sur le revenu professionnel.

Les actifs non salariés agricoles : ce sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre N et présents au 1er janvier N+1 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches, c'est-à-dire l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa), l'assurance vieillesse agricole (AVA), les prestations familiales agricoles (PFA) et l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa).

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : ce sont les personnes qui dirigent des exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, ainsi que des activités connexes à l'agriculture.

Chef à titre exclusif : déclare exercer une seule activité (il est donc dit **mono-actif**) et cette activité est de nature agricole.

Chef à titre principal : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) mais l'activité principale est celle exercée en tant que CE.

Chef à titre secondaire : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) et l'activité secondaire est celle exercée en tant que CE.

Les collaborateurs d'exploitation : ce sont les conjoints mariés, concubins ou pacsés des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors qu'ils participent à la mise en valeur de l'exploitation.

Les aides familiaux : ce sont les ascendants, descendants, frères, sœurs, âgés de plus de seize ans, vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur comme non-salariés.

L'exploitation individuelle : Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte. Il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

Le GAEC, groupement agricole d'exploitation en commun, est composé de 2 à 10 membres et revêt un caractère familial tant dans sa taille que dans la gestion et la répartition du travail qui s'y exerce.

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est composée de 1 à 10 associés, exploitants ou non de l'exploitation. Les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) est composée d'au moins 2 associés. La responsabilité des associés n'est pas limitée à leurs apports dans le capital.

Le groupement foncier agricole (GFA) : société civile de propriétaires fonciers, spécifique au secteur agricole.

Les autres formes sociétaires (non spécifiques à l'agriculture) : sociétés commerciales (SA, SARL...), coopératives, groupements de fait...

Catégorie de risque ATEXA : Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Il existe 25 catégories de risque.

Assiette : C'est le montant servant de base au calcul des cotisations.